

Donne mandat à la SELARL EVOLHUIS aux fins de constat des éléments suivants :

Constatation sur Internet relative à la plateforme Meta Instant Games.

Le Commissaire de Justice procédera, en présence du requérant M. Jean-Claude Cottier, à la consultation de contenus publiés par Meta Platforms, Inc. sur Internet, en utilisant le compte personnel de M. Cottier, afin d'en attester la réalité, la date et le contenu exact.

Le constat portera principalement sur :

- les publications officielles du blog développeurs Meta / Facebook relatives à Instant Games.
- les publications visibles sur le groupe Facebook "Approved Partner Program", consultées via le compte personnel du requérant ;
- la date et le contenu des dernières communications officielles de Meta dans ce groupe ;
- le status de M. Cottier en tant que Moderateur sur l'un de ces groupes.

Le requérant guidera la navigation sur les pages concernées afin de garantir un accès légitime aux contenus. Le procès-verbal comportera environ dix captures d'écran, reproduisant les éléments essentiels (auteur, date, URL, texte, visuels) afin d'en assurer la preuve et la datation certaine.

FAIT A MORESTEL , LE 10/11/2025

SIGNATURE DU OU DES REQUERANTS :

Provision à verser :

Veuillez nous adresser, par tout moyen à votre convenance, une provision d'un montant de 360.00 € HT (TVA à 20%) qui correspond au tarif de base.

ATTENTION ce tarif peut être majoré en fonction de :

- La complexité de l'affaire
- La durée des constatations
- Le degré d'urgence

Sur demande, un devis complémentaire peut vous être adressé.